

République Française



Département de l'Hérault

MAIRIE DE FABREGUES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Avril 2015

Présents : M. Jean-Marc ALAUZET – Mme Christine PALA – Mme Edith TRUC
Mme Mylène FOURCADE – Mme Myriam PENA – M. Dominique CRAYSSAC – M. Jean-Olivier JOB
Mme Annie GUERGUIL – M. Alain FAUCHARD – Mme Thérèse VIDAL – M. Philippe LIGNY
M. Jean-François CALONNE – Mme Elisa VEIGA – Mme Sandra BEGUET
Mme Marie-Carmen GOMEZ – M. Sébastien FARRAUTO – Mme Colette ORTEGA
M. Dominique WACHTER – M. Laurent PITHON – M. Jean-Pierre LAPORTE
Mme Marielle FENECH-MONFORT – Mme Julie ANDRE.

Représentés : M. Jacques MARTINIER – M. Christian SOUVEYRAS – M. Claude JUEN
M. Pierre VAN CRAENENBROECK – Mme Zohra PIETRANTONI – M. Serge JACOB
Mme Amandine BATTAGLIA.

Monsieur ALAUZET, Premier Adjoint au Maire, ouvre la séance à 19 h 04.
Monsieur le Maire est excusé car présent au Conseil Départemental.

Monsieur ALAUZET fait lecture des procurations.

Monsieur ALAUZET demande la désignation de secrétaires de séance.
Madame PENA et Monsieur FAUCHARD sont désignés à l'unanimité secrétaires de séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 16 Décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

Monsieur ALAUZET donne lecture de l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Ordre du jour

Compte rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur ALAUZET rend compte des décisions prises conformément aux délégations consenties par délibération du 8 Avril 2014 :

- Décision n° 15/001 du 25 Février 2015 : Emprunts – Décision de refinancement – emprunt DEXIA.
- Décision n° 15/02 du 10 Mars 2015 : Marchés publics – Attribution du MAPA – Réhabilitation du stade synthétique.

FINANCES : Approbation du Compte Administratif 2014

Monsieur le Maire Adjoint délégué aux Finances donne une présentation du Compte Administratif 2014 lequel est résumé dans le tableau ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		400 000.30		269 034.66
Opérations de l'année	6 251 203.72	6 797 869.53	1 335 106	2 094 385.10
Résultats définitifs	6 251 203.72	7 197 869.83	1 335 106	2 363 419.76
SOLDE		946 666.11		1 028 313.76

Intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	796.69	62 861.82
SOLDE	947 462.80	1 091 175.58

Le Conseil Municipal (abstention de M. WACHTER, M. PITHON, Mme ORTEGA, M. LAPORTE, Mme FENECH-MONFORT et de Mme ANDRE) :

Article 1 :

Approuve le Compte Administratif 2014 tel que présenté.

FINANCES : Adoption du Compte de Gestion 2014

Monsieur le Maire Adjoint délégué aux Finances présente le Compte de Gestion 2014 de Monsieur le Trésorier.

Les résultats de l'ordonnateur (Compte Administratif 2014) et du comptable (Compte de Gestion 2014) étant concordants, il est proposé d'adopter le Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal (abstention de M. WACHTER, M. PITHON et de Mme ORTEGA) :

Article 1 :

Approuve le Compte de Gestion 2014 tel que présenté.

FINANCES : Débat d'Orientation Budgétaire 2015

Le débat d'orientation budgétaire constitue un moment essentiel de la vie d'une commune. A cette occasion, sont notamment définies sa politique d'investissement et sa stratégie financière, sa politique fiscale. Pour la Commune de Fabrègues ce document sert à élaborer le budget primitif.

Les objectifs du DOB

Ce débat permet au Conseil Municipal :

- de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels notamment pour les investissements,
- d'être informé sur l'évolution de la situation financière et fiscale.

Les obligations légales du DOB

La tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants. Un budget primitif voté sans être précédé par le DOB est illégal. Une note de synthèse doit être adressée aux élus. Le contenu des débats n'est pas précisé par les textes. Il n'y a pas de vote du DOB.

Pour bâtir nos prévisions, analysons d'abord les résultats de l'exercice 2014.

Analyse du Compte Administratif 2014

C'est en faisant le bilan de l'année écoulée que nous allons bâtir nos orientations budgétaires. L'évolution de nos dépenses et de nos recettes, le niveau de nos investissements, l'état de notre dette... tous ces agrégats vont nous aider à orienter notre gestion.

Au niveau du fonctionnement

Le BP 2014 a été respecté. Il n'y a pas eu de décision modificative dans l'année pour corriger le budget. Le Compte Administratif 2014 s'élève à 7,2 millions d'€ et dégage un excédent.

Compte Administratif des dépenses de fonctionnement au 31/12/2014

DEPENSES	2008	2009	2010	2011	2012	2013	CA 2014
Achats et services	1 370 954	1 262 344	1 329 331	1 380 028	1 373 316	1 422 278	1 477 761,10
Salaires et charges	2 866 650	2 823 624	2 791 369	2 843 456	2 954 395	3 128 428	3 338 840,71
Gestion courante	653 095	704 228	720 842	733 569	760 254	679 238	670 013,97
Intérêts emprunts	337 494	362 493	354 421	356 260	344 249	330 109	316 208,44
Atténuations de produits					5 420	102 996	229 721,70
Charges exceptionnelles	276 955	41 538	807 337	2 169 649	5 244	230 835	1 200,54
Amortissements	86 363	82 872	87 965	129 077	119 739	336 221	217 457,26
Total des charges de fonctionnement	5 591 511	5 277 099	6 091 265	7 612 039	5 562 617	6 230 105	6 251 203,72

Soit une augmentation des dépenses réelles de 6,5 % (hors éléments exceptionnels, hors charges calculées). **La réalisation des charges est conforme aux prévisions du BP.**

On constate une hausse sensible des frais de personnel (+ 6,7 %) lié à l'augmentation technique (changement de grade, ancienneté), à l'augmentation de l'assurance, à la mensualisation des contrats précaires, au personnel de cantine en hausse et au lancement des rythmes scolaires sur un trimestre. En raison du désendettement, les frais financiers sont en baisse (- 4,2 %).

Le chapitre atténuations de produits intègre une augmentation de + 124 % de l'amende pour les logements sociaux (soit 220 000 €).

Poursuivons notre rigueur financière, éliminons les charges indues, essayons de faire des économies. Les élus ordonnateurs doivent être raisonnables et respecter les sommes budgétées. On ne peut pas augmenter en permanence les dépenses.

Compte Administratif des recettes de fonctionnement au 31/12/2014

RECETTES	2008	2009	2010	2011	2012	CA 2013	CA 2014
Excédents reportés	159 780	225 000	208 300	302 229	300 000	300 000	400 000,00
Atténuations de charges	146 287	141 911	142 801	224 910	137 206	167 743	142 445,15
Produits des services	386 358	371 800	347 889	393 052	443 449	471 312	503 900,19
Travaux en régie	83 558	41 440	0	58 997	38 348	104 196	73 786,03
Impôts et taxes	3 967 154	4 234 095	4 320 042	4 628 196	4 630 520	4 687 669	4 962 668,68
Participations	1 070 643	1 116 295	1 133 244	1 138 537	1 113 498	1 159 664	1 013 907,14
Revenus des immeubles	69 344	71 905	70 974	68 929	68 480	127 802	90 828,99
Produits financiers					1 549	0	
Produits exceptionnels	298 915	39 121	825 864	2 167 422	42 100	600 484	30 333,35
Total des produits de fonctionnement	6 182 039	6 241 567	7 049 114	8 982 272	6 775 150	7 987 730	7 197 869,53

Soit une hausse de 1,5 % des recettes réelles (hors éléments exceptionnels, hors excédents reportés, hors travaux en régie).

A noter la forte baisse des recettes liées aux services du CLSH, la diminution sensible des remboursements de salaires, la baisse de la DGF, de la dotation de solidarité rurale. En contrepartie on relève une augmentation sensible des recettes fiscales (augmentation des bases, droits de mutation, taxes sur l'électricité).

Le résultat de clôture du fonctionnement s'élève à + 946 665, 81 €.

En éliminant les opérations d'ordre, pour les seules opérations de l'exercice, **l'excédent réel de trésorerie (épargne brute) est de + 661 204, 23 €** (+ 951 141 en 2013, + 951 847 en 2012, + 1 140 311 en 2011 mais PAE Pountiou, + 818 987 € en 2010, + 783 317 € en 2009).

Ce résultat est moyen dans un contexte difficile. Il va nous permettre de ne pas augmenter les impôts locaux pour la cinquième année consécutive. Il faut essayer de ne pas aggraver la pression fiscale, les impôts locaux sont par nature injustes et élevés, de nombreux ménages sont en difficulté. Nous devons prendre ces paramètres en compte pour notre DOB 2015.

Pour 2014, l'équilibre fondamental de nos finances est respecté, notre situation financière est dégradée, notre épargne brute reste positive (elle couvre le capital à rembourser), ce qui est à souligner dans cette période de crise économique et financière.

<i>Recettes réelles de fonctionnement > dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement en capital de la dette</i>
--

Compte Administratif de l'investissement au 31/12/2015

DEPENSES	2009	2010	2011	2012	CA 2013	CA 2014
Déficit reporté année précédente	0	246 737	0	0	0	0
Remboursement des emprunts	309 533	328 182	361 629	351 466	324 695	323 749,53
Renégociation emprunt		3 120 468	0	0	0	
Subventions accordées		102 500	4 795	0	13 283	2 500,00
Subvention rapportée au résultat					368 860	
Investissements, frais d'études (équipements, voirie, constructions, terrains...)	1 709 070	2 209 293	1 814 475	1 970 604	3 722 922	1 008 856,47
Total des dépenses d'investissement	2 018 603	6 007 180	2 180 899	2 322 070	4 429 760	1 335 106,00

En raison des élections municipales, nous constatons une année faible en investissements de 1 million d'€ : de la voirie avec le chemin de la fabrique, achat de terrain (école Formigueta), réseau d'électrification, du matériel de transport...

Il faudra se limiter dans le mandat en raison de la dégradation financière (8 millions d'euros).
Il faudra prioriser les projets et les étaler dans le temps.

RECETTES	2009	2010	2011	2012	CA 2013	CA 2014
Excédent fonctionnement N-1					912 533	1 357 625,11
Excédent investissement N-1	676 724		14 380	3 241 454	2 632 467	269 034,66
FCTVA et TLE	488 057	474 527	379 801	1 346 135	313 736	329 406,16
Subventions et PAE	92 102	331 030	2 036 498	245 819	274 454	189 046,57
Renégociation emprunt		3 120 468		510	0	0
Emprunts nouveaux	0	500 490	25 176	0	0	0
Amortissements	82 872	87 965	129 077	119 739	336 221	217 457,26
Cessions	66 773	750 710	2 167 422	880	229 384	0
Total des recettes d'investissement	1 406 528	5 265 190	4 752 354	4 954 537	4 698 795	2 363 419,76

Soit un excédent pour l'investissement de 1 028 313,76 €. Il s'explique essentiellement par le décalage du stade de football synthétique d'une année.

Il sera ajouté à l'excédent du fonctionnement de **946 665,81 €**.

Le solde cumulé de l'investissement et du fonctionnement pour 2014 est de + 2 038 638,08 €.

Il faut ajouter aux deux excédents (946 665,81 + 1 028 313,76), les soldes du SIVOM Vène et Mosson (+ 62 861.82 €) et d'une association de quartier (+ 796,69 €).

Ce montant qui constitue le résultat de l'exercice sera affecté pour 2015 entre le BP de fonctionnement et le BP d'investissement.

L'exercice 2014 est en deçà des bons résultats de 2013 même s'il présente une situation financière équilibrée qui respecte les principaux ratios d'une bonne gestion. Il est marqué par une augmentation des charges, des recettes en diminution et un investissement modeste. **Le flux de trésorerie généré par l'exercice baisse de 300 000 €.**

A noter deux aspects positifs, ce CA se caractérise par un gel des taux d'imposition et l'absence de nouvel emprunt.

En conclusion, un budget qui confirme une situation financière qui se dégrade. Les dépenses augmentent plus vite que les recettes. La fin du mandat va être très difficile.

Le contexte économique général du DOB 2015

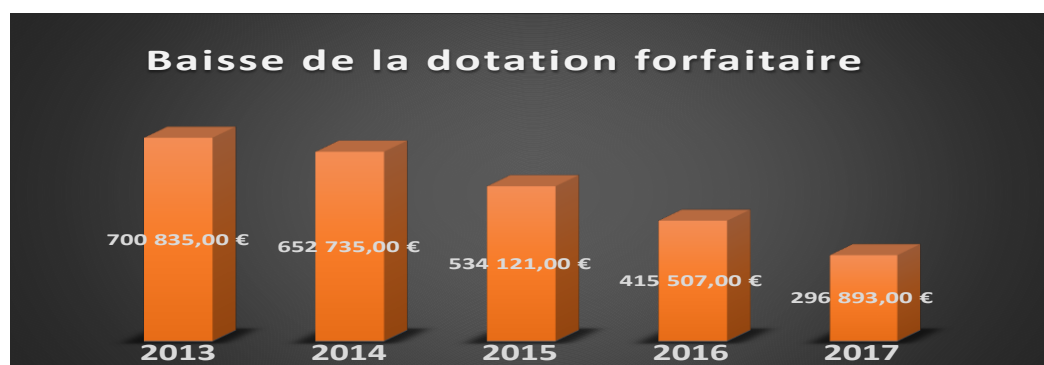
Nous entamons notre deuxième année depuis les dernières élections. Ce DOB trace les grandes lignes de notre stratégie financière pour l'exercice 2015 et la fin du mandat. Nous subissons toujours la crise économique (dettes publiques élevées, croissance faible, chômage record, déficit du commerce extérieur, programme d'économie de 50 milliards d'où baisse des aides de l'Etat).

L'exercice 2015 est marqué par le passage en métropole. Les transferts de charges qui en découlent ont des incidences lourdes sur notre budget. Le reversement de la Contribution Foncière des Entreprises (ex : Taxe professionnelle) passe de 1 200 000 € à 200 000 €. En contrepartie des charges sont remboursées par la Métropole (fournitures de voirie, personnel de voirie, SDIS....) soit 766 000 €. Notre budget de fonctionnement est « siphonné » de 350 000 € pour les investissements de voirie. Notre épargne brute va diminuer d'autant.

Le transfert de la voirie (l'investissement) à la métropole diminue nos recettes de fonctionnement de 350 000 € soit la moitié de notre épargne 2014.

A compter de cette année, les rythmes scolaires vont entrer en application sur toute la période avec un coût élevé pour la commune (charges de personnel + 80 000 €). Le fonds d'amorçage est de l'ordre de 20 000 €.

L'année 2015 va être marquée par un désengagement de l'Etat. Il faut s'attendre aussi à une baisse significative de la Dotation de solidarité rurale (moins 20 000 €) et de la dotation générale de fonctionnement (moins 160 000 € par rapport à 2013).



Une « bonne nouvelle », l'amende pour l'insuffisance de logements sociaux devrait diminuer sensiblement (100 000 €) en raison des nouveaux logements sur les Hauts de Fabrègues. Elle est tout de même de 120 000 €. Nous devons dans le mandat continuer à favoriser les dossiers d'urbanisation avec un « mix-social ».

Un appel d'offres sur les assurances nous a permis une économie de 50 000 €. Les nouvelles constructions devraient doper nos recettes fiscales sans toucher les taux d'imposition (+ 60 000 € pour 2015).

Nous devons créer de nouvelles recettes notamment avec la ferme photovoltaïque mais aussi avec le lancement de la zone d'activité à côté du collège.

Les investissements devront si possible se faire sans emprunt, plutôt à l'aide de cessions (terrain aux Campanelles pour la maison de retraite, ancienne caserne ...).

L'inflation est modérée avec une estimation de l'ordre de 0,5 % en 2014, ce qui impacte nos charges de fonctionnement très légèrement. Nous allons tabler sur 1 % en 2015, il faudra en tenir compte dans nos prévisions.

Dans la mesure ou mécaniquement, les dépenses augmentent de plus vite que les recettes, il faudra faire des économies (!!!). Exemples : rénovation thermique des bâtiments, appel d'offre pour le carburant, stabilisation des subventions, diminution des festivités, fermeture de l'ALSH en Août et à Noël (mutualisation avec d'autres communes), prioriser les animations dans le périscolaire...

Notre Ville de Fabrègues affiche la volonté de respecter les équilibres financiers (Recettes supérieures aux dépenses = dégagement d'une épargne brute) et de réduire la dette (pas d'emprunt en 2011, en 2012, en 2013, en 2014). L'augmentation de la dette en 2015 sera faible, elle sera liée à la renégociation d'un emprunt. Il faudra surtout faire attention aux frais de fonctionnement de la commune, chaque élu, chaque chef de service, dans son domaine doit rester économe.

Mais attention !!!! le mandat ne sera pas facile

Quelles sont nos orientations budgétaires pour le mandat ?

Notre fil conducteur sera comme chaque année les RRF (Recettes Réelles de Fonctionnement), ce sont en quelque sorte, les revenus récurrents de la commune. Les RRF correspondent à la trésorerie qui entre dans les caisses de la commune chaque année et qui sont liées au fonctionnement. Les RRF excluent les excédents reportés, les travaux en régie, les produits exceptionnels non récurrents, les opérations d'ordre. On ne retient que les recettes courantes qui se traduisent par de la trésorerie, on élimine les éléments exceptionnels non récurrents même si ils se traduisent par de la trésorerie. **Nous tablerons sur une augmentation de 3 %.**

Années	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
RRF en Millions d' €	6,4	6,61	6,69	6,42	6,63	6,83	7,03	7,25

Les objectifs de gestion

Ce sont les clignotants à respecter impérativement.

- Les frais de personnel qui représentent notre plus gros poste de charges doivent être inférieurs à 50 % des RRF.
- Le poids de l'annuité doit rester en dessous de la barre de 15 % des RRF .
- L'endettement ne doit pas augmenter sur la durée du mandat.
- Les charges à caractère général doivent être inférieures à 25 % des RRF.
- L'autofinancement doit couvrir le remboursement de la dette.
- La pression fiscale doit rester inférieure à la moyenne régionale dans notre strate.
- Respecter l'équilibre fondamental d'une bonne gestion : $RRF > DRF + \text{Capital remboursé des emprunts}$.

Frais de personnel

Ils intègrent les salaires, les charges sociales, l'assurance pour couvrir les longues maladies et sont diminués des atténuations de charges (remboursements de l'assurance). **Plafond 50 % des RRF.** Les atténuations de charges sont supposées en légère baisse. Une hausse technique annuelle de l'ordre de 3 % à 4 % est prévisible (changements de grade, évolution indiciaire des salaires).

Il faut tenir compte des nouveaux rythmes scolaires pour une année pleine (25 contrats périscolaires) et des remboursements de salaires par la Métropole (employés transférés soit 400 000 €). L'assurance pour le remboursement des salaires lié aux maladies passe de 150 à 180 000 €.

Années	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Frais de personnel en M €	2,817	2,96	3,2	3,02	3,14	3,26	3,39	3,53
et %	44 %	44,8 %	47,8 %	47 %	47,36 %	47,73 %	48,22 %	48,69 %

Avec le transfert du personnel à la Métropole, il semble possible de respecter cet objectif. Il est impossible de compresser davantage ce poste. La commune grandit, il faut entretenir de nouveaux espaces (nouvelle zone sur les hauts de Fabrègues, nouveau quartier au chemin d'Agnac...). Les besoins en personnel liés aux rythmes scolaires vont peser dans ce chapitre (création de postes dans les écoles), il faudra peut être renforcer le rôle des associations dans les activités périscolaires. L'assurance du personnel est plus élevée que les remboursements, il faut revoir notre stratégie sur la couverture financière liée à l'absentéisme du personnel. Le personnel est le poste de dépense le plus important, il faut rester vigilant sur son évolution. Actuellement il correspond à la moyenne nationale.

Poids de la dette

Notre dette est de 7,7 millions d' € au 1^{er} Janvier 2015 soit 1184 € par habitant (calcul pour 6500 habitants). Le taux moyen d'intérêt est de 3,91 %. Il nous faut **11,5 ans** (8 ans en 2014) pour rembourser nos emprunts avec l'excédent des RRF sur les DRF (plafond 12 ans). Ce ratio s'est dégradé.

Il n'y aura pas d'emprunt en 2015 pour la cinquième année consécutive. Nous allons de ce fait, diminuer l'endettement de Fabrègues de 210 000 € en 2015.

Nous allons renégocier un emprunt, mais l'annuité ne sera pas affectée. Cela va nous permettre de sécuriser notre dette en taux fixe.

Au final, notre endettement sera à 7.5 M € fin 2015. Sur le mandat, nous nous engageons à ne pas augmenter l'endettement, soit maximum 8 millions en 2019, ce qui entrainera une baisse de l'endettement en valeur relative. Nous allons rembourser près de 2 millions sur le mandat, c'est la capacité d'emprunt que nous nous autorisons.

Années	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Annuités en Milliers d' €	695	700	636	650	700	700	750	750
% RRF (norme 15 %)	10,9 %	10,5 %	9,5 %	10,1%	10,6 %	10,3 %	10,7%	10,4 %

L'objectif est largement respecté. L'annuité est faible au regard des revenus de la Commune, autour de 10 %. Mais cette faiblesse s'explique en partie par une durée de la dette proche de 20 ans.

Un point noir, si notre budget ne nous réserve pas de bonnes surprises, le flux de trésorerie de 2015 (RRF-DRF) ne couvrira pas le capital de la dette à rembourser (une première depuis 20 ans). Le FRT s'élève à 100 000 € pour un capital de la dette à rembourser de 300 000 €.

Comme en 2011, 2012, 2013, 2014 il n'est pas envisagé de nouvel emprunt en 2015. Nous profiterons de nos excédents reportés. Notre volonté est de désendetter la Commune. Les excédents de 2014 doivent nous permettre de réaliser des investissements sans emprunter.

Charges à caractère général

C'est un chapitre très difficile à maîtriser. Il est sensible aux hausses de prix (inflation de 1 %). Il est le résultat de nombreux décideurs (administration, services techniques, écoles, communication...). Si les frais de personnel sont limités, cela peut traduire une augmentation des services liée à l'externalisation de travaux (ex : espaces verts ou entretiens sous-traités).

Il est impacté par les fêtes et cérémonies, les publications, les assurances, les honoraires, par les factures d'énergie,..... **Il faudrait rester en deçà de 1,5 M€**

Ces charges vont diminuer en fin de mandat en raison du transfert de la voirie. En 2015 les charges qui concernent la voirie nous seront remboursées par la Métropole (147 700 €). Provisoirement la commune avance l'argent.

Nous prévoyons 1 471 000 € en 2015, ce qui donne après le remboursement de la métropole un coût net de 1 324 000 \$ soit **21 % des dépenses (moyenne nationale 26 %).** **L'objectif sera respecté.**

L'autofinancement

Il doit s'élever à **600 ou 700 000 € au minimum** pour couvrir le remboursement du capital de la dette et faire des investissements sans emprunt. **Il sera de l'ordre de 660 000 € pour 2015.** Il correspond à la somme des amortissements et du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Mais n'oublions pas que nous avons un excédent reporté de 500 000 € !!!! L'excédent sur l'investissement permettra de financer des équipements sans emprunter.

Une bonne gestion nécessite un flux de trésorerie généré par l'exercice qui couvre le capital de la dette (340 000 € au minimum). Ce sera difficile en 2015.

Niveau des impôts

Faisons les mêmes remarques préalables que pour le précédent budget. Ce sont des impôts lourds pour les ménages. Ils pèsent souvent beaucoup plus que l'impôt sur le revenu.

C'est un constat que nous faisons chaque année, **notre commune est en dessous de la norme** pour sa strate de population. Gardons cette situation.

La perte de dynamique de la TP (montant figé depuis 2001) nous laisse comme seul levier fiscal la TH et la TF. Les nouvelles constructions commencent à soulager nos finances car les infrastructures correspondantes sont en place. **Mais la baisse des dotations de l'état, les rythmes scolaires, les transferts à la Métropole ne permettront pas une stabilité fiscale jusqu'à la fin du mandat.**

Il faut rester dans la modération d'autant plus que nos impôts s'ajoutent à ceux du département (TH, TF), de l'agglomération (TH et TPU) et de la région (TF).

Comparons l'imposition avec les communes de plus de 5000 habitants du secteur et donnons Montpellier pour information.

TAUX D'IMPOSITION 2014	STRATE 5000 et + HABITANTS	
COMMUNES	TAXE D'HABITATION	TAXE FONCIERE
FABREGUES (Taux 2010-2011-2012-2013-2014-2015)	14,70	20,35
COURNONTERRAL	20.72	22.68
GIGEAN	22.73	27.14
PIGNAN	16.20	21.97
SAINT GEORGES D'ORQUES	21.39	24,50
SAINT JEAN DE VEDAS	14,11	25,10
VILLENEUVE LES MAGUELONE	21,36	33.98
GRABELS	18.06	24.35
JUVIGNAC	17.42	29.43
CASTELNAU	16,82	34,86
VENDARGUES	17,89	21,78
MONTPELLIER	22,49	31.18
PEROLS	16,41	23.39
JACOU	20,84	24,84
CASTRIES	14,50	24,60

A souligner que la métropole prélève une taxe d'habitation de 12,08 % et une taxe foncière de 0,167 % sur le bâti et 5,69 % sur le non bâti.

En raison de la crise économique, pour ne pas pénaliser les ménages, nous proposons pour la sixième année consécutive de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2015.

Cela est possible à l'aide de nos excédents reportés qui s'élèvent à 2 millions d'euros.

Nos recettes fiscales seront tout de même en hausse en raison de la variation des bases (valeurs locatives fixées par l'Etat) et par les impôts payés par les nouveaux contribuables.

Il faut trouver de nouvelles recettes pour minimiser le poids des impôts locaux. Par exemple, à terme, la ferme de panneaux solaires devrait rapporter une taxe d'aménagement de 300 000 € et un loyer annuel de 70 000 €.

L'exploitation du site de Mirabeau pourrait être l'occasion de nouvelles recettes.
Il faut accélérer l'installation des entreprises sur les Hauts de Fabrègues.

Projection du BP pour 2015 en fonction des objectifs de gestion :

Nous proposons un budget global (fonctionnement + investissement) de l'ordre de 13 millions d'€.

Budget primitif de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement BP 2015	en €
Charges à caractère général	1 471 000
Salaires et charges sociales	3 552 000
Charges de gestion courante	677 000
Frais financiers	320 000
Amortissements	214 000
Autofinancement (virement à l'investissement)	450 000
Dépenses imprévues	11 000
Atténuations de produits	130 000
Charges exceptionnelles	173 000
Total	6 998 000
Recettes de fonctionnement BP 2015	en €
Excédent fonctionnement reporté de 2014	500 000
Atténuations de charges	122 000
Produits des services	1 275 000
Travaux en régie	80 000
Impôts et taxes	3 858 000
Participations	910 000
Revenus des immeubles	80 000
Produits exceptionnels	173 000
Total	6 998 000

Le Budget Primitif du fonctionnement sera calculé **sans augmentation des impôts locaux**. Nous profiterons tout de même de la réévaluation des bases cadastrales (+ 0,9%). Nous envisageons une stabilité des droits de mutation. Le BP prend en compte l'amende pour les logements sociaux, la mise en place des rythmes scolaires à la rentrée, les transferts à la Métropole.

Budget primitif de l'investissement

Recettes liées à l'investissement en 2015	€
Excédent reporté de 2014 (affectation du résultat)	1 538 000
Autofinancement 2015 (virement du fonctionnement)	450 000
Amortissements	214 000
Subventions stade synthétique	400 000
Autres subventions (archives, tennis, trial)	25 000
Subvention berges du Coulazou	56 000
Emprunts	0
FCTVA	125 000
Cessions	0
Taxe d'aménagement	35 000
Participation voirie Métropole (458.2)	341 000
Renégociation dette	2 532 000
Total des recettes	5 716 000

Investissements prévus en 2015

Dépenses programmées en 2015	€
- Remboursement des emprunts	337 000
- Terrain synthétique et maîtrise d'oeuvre	850 000
- Voirie à charge de la métropole (Rue des remparts, chemin vieux, éclairage public, plantations mise en sécurité RD27) (458.1)	341 000
- Achat terrain militaire à coté de Mirabeau	40 000
- Travaux (terrain service technique, sanitaires plan des fêtes, columbarium, lac de la Fabrique, église, déplacement mat vidéo, cimetière neuf)	113 000
- Etudes place mairie, accessibilité	49 000
- Bâtiments travaux (ancienne crèche isolation, crèche, archives, mise aux normes Janson et rénovation du système de chauffage, gardiolerie peinture façade et gouttière, accueil mairie, médiathèque)	111 000
- Vidéo surveillance	74 000
- Participation ZAC collègue	83 000
- Equipements (radar pédagogique, auto laveuse, machine à laver, lave-vaisselle, rotofil, taille haie)	44 000
- Matériel transport (camion plateau, remorque...)	45 000
- Eclairage skate park, ALSH	12 000
- Matériel informatique (standard téléphonique, ordinateurs, logiciels vie scolaire et médiathèque)	52 000
- Espaces verts	11 000
- Vie associative (scène p Doumer, bergerie trial, réfrigérateurs Janson, annexe tennis, module skate-park, bancs et tables parcours de santé)	118 000
- Berges du Coulazou	80 000
- Renégociation dette	2 647 000
- Rénovation mairie	684 000
- Divers (Médiathèque, ALSH, Signalétique...)	25 000
Total des investissements	5 716 000

En conclusion, nous sommes dans une phase d'investissements. Pour équilibrer nos finances nous devons rester rigoureux afin de ne pas alourdir les impôts locaux.

Nos finances sont caractérisées par une dégradation financière liée au désengagement de l'état, à l'augmentation des normes (accessibilité, logement sociaux, sécurité...), aux nouveaux rythmes scolaires, aux transferts vers la Métropole, à la faiblesse de notre levier fiscal. Rappelons que depuis 5 ans les taux sont inchangés, depuis 6 ans nous n'avons fait aucun emprunt malgré de nombreuses réalisations.

Conservons la même philosophie financière : notre mandat est ambitieux, nos moyens sont limités, gérons et bâtissons avec raison en respectant les équilibres budgétaires, dans l'intérêt des Fabrègois.

ENFANCE ET JEUNESSE : Modification du règlement du Conseil Municipal Junior

Proposition de réorganisation du Conseil Municipal Junior (C.M.J.).

La mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014 sur notre commune a modifié les emplois du temps des enfants, tant en terme scolaire que péri et extrascolaire. Cette nouvelle organisation génère une moins grande disponibilité des enfants le mercredi et en soirée. Désormais le mercredi matin, temps précédemment consacré au C.M.J., est occupé par le temps scolaire.

Les mercredis après-midi et les soirées sont maintenant largement investis par les activités proposées par les nombreuses associations de la commune.

Autant d'éléments qui ont nécessité une réflexion sur une proposition de réorganisation du C.M.J.

Depuis la création du C.M.J. en 2002, la Commission Enfance Jeunesse souhaite impliquer la tranche d'âges (11/15 ans) sur ce conseil d'enfants, et assurer un suivi avec le collège.

Les propositions de modifications du règlement sont les suivantes :

- **Mandat électoral porté à deux ans**

Les électeurs et candidats sont des élèves scolarisés à Fabrègues dans les classes élémentaires de CM1/CM2 (écoles de la Gardiole, des Cigales et Saint Jacques). Les candidats doivent également être domiciliés sur la commune. En fin de mandat ces enfants seront scolarisés sur le collège en classes de 6^{ème} et 5^{ème}.

Seul change la durée du mandat.

Déroulement des **commissions et assemblées plénières** du Conseil Municipal Junior de 17h15 à 18h30 (sur le temps périscolaire ALP), en mairie salle du conseil.

- **Création d'un groupe « Citoyenneté »**

Sur le temps périscolaire TAP (16h-17h) sur les écoles de la Gardiole et des Cigales (lundi et jeudi) pour les élèves de cycle 3 (CM1/CM2). Il est à noter que le Conseil Municipal Junior et le groupe de « Citoyenneté » sont deux entités distinctes.

- **Implication du collège**

Comme évoqué précédemment à l'issue de la deuxième année de mandat une partie des élus seront scolarisés en classe de 5^{ème}.

Travail de partenariat et de suivi avec le collège dans le cadre du Conseil de Vie Collégienne (C.V.C.) officialisé en septembre 2014 par l'éducation nationale. Un des objectifs de ce conseil est la sensibilisation des jeunes à la citoyenneté.

Continuité des actions dans le cadre du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (C.E.S.C.).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les modifications du règlement du Conseil Municipal Junior telles que présentées.

URBANISME – Montpellier Méditerranée Métropole – Charte métropolitaine de gouvernance du Plan Local d'Urbanisme

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014, de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu le pacte de confiance métropolitain adopté par le Conseil Communautaire du 17 juillet 2014 ;

1. Le cadre juridique et politique de cette charte

La transformation, au 1^{er} janvier 2015, de la Communauté d'Agglomération de Montpellier en Métropole, dénommée « Montpellier Méditerranée Métropole » entraîne le transfert de la compétence plan local d'urbanisme à la Métropole.

Ce transfert de compétence conduit ainsi à faire du PLU intercommunal le document de planification réglementaire des 31 communes et de la Métropole.

La loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, précise que le PLUI est élaboré sous la responsabilité de l'EPCI, mais en collaboration avec les communes membres et que les modalités de cette collaboration sont définies entre eux. L'article L.123-6 du code de l'urbanisme, dans sa version issue de la loi ALUR dispose ainsi que l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale arrête les modalités de cette collaboration après avoir réuni une conférence intercommunale rassemblant, à l'initiative de son président, l'ensemble des maires des communes membres.

La loi ALUR et la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle 2, apportent de réelles garanties aux communes pour que le PLUI soit élaboré et mis en œuvre en collaboration avec elles.

Encore faut-il que les modalités de cette collaboration soient précisément définies.

En effet, si le PLUI ne doit pas être la somme des PLU communaux, il doit nécessairement être le produit d'un travail devant se nourrir des réalités locales dans la mesure où sa traduction réglementaire se fera à l'échelle de la parcelle, que les communes conservent une compétence étendue en aménagement et que les Maires continuent à assurer la délivrance des autorisations d'urbanisme.

Dans le prolongement du Pacte de Confiance adopté le 17 juillet 2014 et en intégrant le principe des lois sus visées, une charte de gouvernance du PLU a été élaborée par le groupe de travail « Urbanisme et Aménagement » regroupant les DGS des 31 Communes, leurs référents techniques, ainsi que les services compétents de la Métropole, pour définir les modalités de cette collaboration. Elle a été examinée et validée par la Conférence des maires le 24 novembre 2014, sachant que la Conférence des Maires, telle que définie par le Pacte de confiance, constitue à la fois la Conférence Intercommunale prévue par les articles L.123.6 et L.123.10 du Code de l'Urbanisme et la Conférence Métropolitaine prévue par l'article L.5217-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Préalablement à son adoption par le Conseil Métropolitain, la charte est soumise, pour avis simple, à la commune.

2. Les objectifs et les principales dispositions de cette charte

Cette charte a pour objet de définir les modalités précises de collaboration entre les 31 communes et la future Métropole dans la conception du PLUI, dans le strict respect des souverainetés de chacun.

Les principes qui y sont affirmés intègrent la double pertinence des collectivités concernées : les Communes, collectivités de proximité et en prise avec les besoins et réalités locales, et la Métropole, garante de l'aménagement cohérent et solidaire du territoire métropolitain. Ils sont également l'occasion de rappeler que le PLUI doit être le produit d'un travail nourri des réalités locales.

Dans cet esprit, les principales modalités du travail commun pour l'élaboration du PLUI énoncées dans cette charte sont les suivantes :

- Les communes sont associées tout au long du processus d'élaboration du document d'urbanisme et non uniquement lors des étapes de validation.
- Une phase de recueil préalable des projets et enjeux locaux liés à l'élaboration du PLUI est initiée à l'échelle de chaque commune.
- Des réunions sont organisées à l'échelle des secteurs du SCOT pour une vision partagée entre la Métropole et les Communes.
- Des réunions sont programmées entre la Métropole et chaque commune sur l'élaboration des dispositions concernant directement celle-ci.
- La Métropole met en place des moyens techniques, notamment des prestataires spécialisés, sur chaque territoire communal pour l'élaboration du zonage.

De même, plusieurs dispositions sont prévues à chaque étape de la procédure règlementaire, en complément et en précision de celles déjà prévues par le code de l'urbanisme modifié :

- Les objectifs poursuivis et les modalités de concertation sont présentés en Conférence des Maires.
- Le projet d'arrêt est présenté à chaque maire selon les modalités définies avec l'accord de ce dernier, qui est invité à formuler ses observations dans un délai de 1 mois.
- La prise en compte des observations écrites et le projet de PLUI sont présentés en Conférence des Maires, préalablement à l'arrêt du projet par le Conseil Métropolitain.
- Suite à l'avis des Conseils Municipaux, les amendements éventuels sont présentés en Conférence des Maires.
- Le PLUI tenant compte des avis et remarques formulés pendant l'enquête publique est présenté à la Conférence des Maires pour examen, préalablement à l'approbation du projet par le Conseil Métropolitain

Il est enfin à noter que les principes de cette collaboration sont similaires pour les révisions et modifications du PLUI.

Complémentairement la charte de gouvernance du PLU définit également des modalités spécifiques de collaboration concernant les procédures d'évolution des PLU communaux dans l'attente d'un PLUi exécutoire. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2015, la responsabilité de ces différentes procédures incombe à la Métropole en vertu du transfert de compétence PLU.

Le Conseil Municipal (abstention de M. WACHTER, M. PITHON, Mme ORTEGA, M. LAPORTE, Mme FENECH-MONFORT et Mme ANDRE) :

Article 1 :

émet un avis sur la charte de gouvernance du PLU.

Article 2 :

autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatif à cette affaire.

GESTION DU PERSONNEL : Modification du Tableau des Effectifs

Madame le Maire Adjoint déléguée au Personnel propose les modifications suivantes :

Filière Technique			
Emploi	Poste existant	Proposition	Nouvel effectif
Adjoint technique 1 ^{ère} classe (TNC 28/35 ^{ème})	3	+1	6
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe (TC)	6	+1	7
Technicien supérieur (TC)	1	+1	2

Filière sociale			
Emploi	Poste existant	Proposition	Nouvel effectif
ATSEM principal 2 ^{ème} classe (TC)	3	+2	5

Filière Police			
Emploi	Poste existant	Proposition	Nouvel effectif
Chef de service de police municipale	0	+1	1

Filière Culturelle			
Emploi	Poste existant	Proposition	Nouvel effectif
Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe (TC)	0	+1	1

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget, aux chapitres correspondants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Article 1 :

Approuve la modification du tableau des effectifs présentée.

Convention de groupement de commandes pour le matériel informatique

Monsieur ALAUZET expose les éléments suivants :

Montpellier Méditerranée Métropole, les communes de Beaulieu, Fabrègues, Le Crès, Castelnau-le-Lez, Vendargues et Jacou souhaitent lancer une procédure de mise en concurrence en vue de la fourniture d'ordinateurs destinés au fonctionnement de leurs services.

La procédure de mise en concurrence sera conforme aux articles 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics (Appel d'Offres Ouvert).

En effet, afin de rationaliser leurs achats et de réaliser des économies d'échelle, les communes membres pressenties ainsi que la Métropole ont décidé de constituer un groupement de commandes conformément à la convention annexée et à l'article 8 du Code des Marchés Publics. Le marché à bons de commande, sera signé et notifié par la Métropole, au nom de l'ensemble des membres du groupement, pour une durée d'un an, reconductible une fois.

Le montant global estimatif T.T.C. du marché s'élève à 700 000 €. Chaque commune membre du groupement sera en charge de l'exécution du contrat pour ses besoins propres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Article 1 :

Approuve le lancement du marché pour l'acquisition de matériel informatique dans le cadre d'une convention de groupement de commandes entre Montpellier Méditerranée Métropole et la Commune de Fabrègues.

Article 2 :

Dit que les crédits nécessaires à cette affaire sont inscrits au budget, aux chapitres concernés.

Article 3 :

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes et tout document relatif à cette affaire.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 22 h 23.